



Copie de résolution

ASSEMBLEE REGULIERE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE CHAMPLAIN, TENUE LE 6 JUILLET 2015
AU CENTRE DU TRICENTENAIRE, A 20 H

SONT PRÉSENTS À CETTE ASSEMBLÉE :

- Monsieur Sébastien Marchand
- Madame Jocelyne Poirier
- Monsieur Yvon Sauvageau
- Monsieur Paul-Arthur Hamelin
- Madame Mireille Le Blanc

ABSENT :

- Monsieur Claude Boisvert

réunis sous la présidence de monsieur Guy Simon, maire.

Monsieur Jean Houde, secrétaire-trésorier, est aussi présent.

2015-07-115

**ADOPTION DU RÈGLEMENT 2015-06 VISANT À MODIFIER LE
RÈGLEMENT 98-04 POUR INTERDIRE LE STATIONNEMENT SUR
LE QUAI DE 23 H À 5 H**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Champlain a adopté un règlement sur le stationnement ;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion de la présentation du présent règlement a été donné lors de l'assemblée du 1^{er} juin 2015 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Yvon Sauvageau
APPUYÉ PAR : Madame Jocelyne Poirier

QUE le règlement de modification du règlement 98-04 soit adopté et qu'il est édicté par ce règlement ce qui suit :

Article 1 TITRE DU RÈGLEMENT

Le présent règlement s'intitule **Règlement de modification 2015-06 du règlement 98-04 sur le stationnement applicable par la Sûreté du Québec.**

Article 2 MODIFICATIONS

L'article 6 du règlement 98-04 est modifié par le retrait des mots «ne s'applique pas» à la fin du texte:

L'annexe B du présent règlement et jointe au règlement 98-04 pour en faire partie intégrante

Article 3 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ unanimement